

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date d'envoi de la convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés :** Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance :** Laurie LAPOULE

**DÉLIBÉRATION N° 11-09042025 :**

**OBJET : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION INSTRUCTION/URBANISME ENTRE LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) ET LA COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE**

Michelle SAINTOUT, Maire rappelle à l'assemblée la convention entre le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) et la Commune de Saint-Estèphe relative aux modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol et à l'utilisation du sol signée le 08 décembre 2023 et faisant l'objet de la délibération n° 05-07122023 en date du 07 décembre 2023.

Michelle SAINTOUT, Maire, présente l'avenant n° 1 relatif à l'actualisation des tarifs d'autorisation du droit des sols et à l'application d'un tarif pour l'utilisation du logiciel d'instruction en fonction des actes instruits par le SDEEG pour le compte de la collectivité. Cet avenant prendra effet pour la facturation de l'année 2025.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présent et représentés) :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n° 1 à la convention précitée relatif à l'actualisation des tarifs d'autorisation du droit des sols et à l'application d'un tarif pour l'utilisation du logiciel d'instruction en fonction des actes instruits par le SDEEG pour le compte de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que cet avenant prendra effet pour la facturation 2025 ;
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer l'avenant n° 1 avec Monsieur le Président du SDEEG ;
- **PRÉCISE** que les dépenses liées à cet avenant seront inscrites au budget de la collectivité.

<b>Votants : 18</b> (17 + 1 procuration)	<b>Votes exprimés : 18</b>	
<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Le Maire,**  
Michelle SAINTOUT



**La secrétaire de séance,**  
Laurie LAPOULE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*